

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00169
Numéro SIREN : 809 423 841
Nom ou dénomination : 2GA Développement

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005665

**2GA Développement
SARL au capital de 100 €
Chemin de Lautagne
26000 Valence**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2GA Développement, société à responsabilité limitée, en société par action simplifiée.

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 15 juin 2021 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante sur la base des comptes au 31 décembre 2020 :

La société détient dans son patrimoine des participations dans la SARL ADN RJ pour un montant de 20 000€ ainsi que des immobilisations corporelles pour un montant de 5 485€.

La société a un endettement net de 18 809€.

Les capitaux propres sont de 11 290€ faisant apparaître un bénéfice pour l'exercice de 2 604€.

Les revenus en 2020 ont été de 17 920€ comprenant notamment des subventions pour 8 354€. Les charges externes composent les charges les plus significative pour un montant de 11 434€ composés notamment de frais de déplacement pour 5 117€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

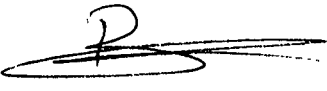
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Colombes le 29 juin 2021

<i>Maxime BARGE</i>

<i>Maxime BARGE- Commissaire aux comptes et à la transformation</i>